



POLITIQUE 16.1

26 mars 2004

POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET D'EMBAUCHE

Directeur exécutif national

1. Cette politique détaille la procédure à suivre pour le recrutement et l'embauche d'un individu pour remplir la position de Directeur exécutif au Bureau national à Ottawa en Ontario.
2. La description de tâches pour la position se trouve dans le règlement 8, article 3.12 et présentement se lit comme suit:

Article 3.12 – Directeur exécutif et ses devoirs

- (1) *Le Conseil peut nommer un directeur qui, sujet aux conditions de tout contrat d'emploi, exercera ses fonctions au gré du Conseil. Le Conseil fixera les conditions d'emploi et de rémunération du Directeur exécutif.*
- (2) *Le Directeur exécutif accomplira les devoirs prescrits dans les conditions du contrat d'emploi et devra:*
 - (a) *être responsable au Conseil, par l'entremise du président, pour la gestion et l'administration de la Ligue;*
 - (b) *proposer au Conseil ou au président des politiques et mesures pour le développement de la Ligue ou de ses affaires, les dites politiques et mesures étant considérées par le Directeur exécutif nécessaires à l'atteinte des buts et objectifs de la Ligue;*
 - (c) *agir comme secrétaire de la Ligue;*
 - (d) *participer, avec droit de vote, à toutes les réunions du Conseil, du Conseil national et du comité exécutif;*
 - (e) *maintenir le lien avec les directorats appropriés du Ministère de la Défense national;*
 - (f) *gérer le siège social de la Ligue; et*
 - (g) *mener à terme toutes autres tâches, tel que prescrit par le comité exécutif de temps à autre.*



-
3. Quand cela devient nécessaire de recruter un nouveau Directeur exécutif, le Conseil national devra être informé et le Comité exécutif devra mettre en place un comité de sélection d'au moins trois membres de la Ligue afin de procéder au recrutement, à l'entrevue et au processus de sélection. Le poste devrait recevoir la plus grande diffusion possible, à l'interne (Ligue et MDN) et aussi à l'extérieur (publique) afin d'attirer le plus grand nombre de candidats possible.

 4. Les candidats adéquats potentiels seront choisis à partir des réponses reçues dans le processus de recrutement et seront passés en entrevue par le comité de sélection. De ce processus d'entrevues, les trois meilleurs candidats seront retenus et leur demande sera révisée par le comité exécutif pour l'approbation finale.